

Jean-Philippe Magnen

22 chemin des Vignes
44100 Nantes

Tél.: 06 37 38 20 72
Web: www.jeanphilippemagnen.fr

DEVIS

15/12/2020

Toit à Moi

19 Rue Eugène Tessier
44000 Nantes

PRESTATION

Coaching individuel de Denis Castin, délégué général de l'association Toit à Moi

Prix en € HT

Description	P.U	Qté	Total HT
Objectif de l'accompagnement : permettre au leader de MIEUX SE CONNAÎTRE (dans les dimensions émotionnelles, psychologiques, cognitives...) pour appréhender la question de son leadership dans sa vie professionnelle : - INTERROGER LES FONDEMENTS DE SES PRATIQUES MANAGÉRIALES (croyances et représentations, idéologies, ...), à la recherche d'une participation plus juste, plus efficace et plus authentique de lui-même en lien avec son environnement humain (gouvernance et collaborateurs) ; - SE RÉAPPROPRIER SON POUVOIR DE TRANSFORMATION INTÉRIEURE et le relier au pouvoir de changement collectif ; --- DÉCOUVRIR LE POTENTIEL DE LA MÉDITATION pour déployer son espace personnel et son efficacité sur le court, moyen et long terme ; --- ASSUMER D'AVOIR UN RÔLE PROPRE À JOUER dans ce monde et le pouvoir de l'accomplir... ; --- FAIRE FACE AUX TRANSFORMATIONS économiques, écologiques, sociales et politiques. En l'amenant à : - conscientiser ses ressources propres, ses équilibres (énergétiques, émotionnels, mentaux), son potentiel, au service du déploiement d'une vision et d'une stratégie, constitutives d'un leadership inspirant et inspiré. - Se connaître dans son propre exercice du pouvoir - Développer une écoute constante et une confiance accrue dans ses ressentis et intuitions - Prendre en compte les stratégies de chacun au sein d'un collectif, au cours des réflexions, interventions et lors de prises de décisions au quotidien - Comprendre en temps réel ce qui se joue pour soi en situation de conflit ou de pression au sein d'une direction, auprès de ses équipes Durée : 10 séances de février à décembre 2021	125,00	10	1 250,00

Total HT

1 250,00

Total TVA 20%

250,00

Total TTC

1 500,00

Bon pour accord :

Ce devis est valable pour une durée de trois (3) mois. Règlement sous 30 jours.

Toute somme non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit des indemnités de retard équivalents au triple du taux d'intérêts légal de l'année en cours ainsi que le paiement d'une somme de 40€ due au titre des frais de recouvrement.